

SUR LA COMPOSITION DANS *LES PROVINCIALES* DE PASCAL\*

Jean MESNARD\*\*

Le sujet qui sera ici, non pas entièrement traité, mais présenté sous forme d'esquisse, n'a guère encore, selon toute apparence, retenu l'attention des critiques. Il est pourtant au moins deux raisons de s'y appliquer. La première tient à l'importance que revêt, dans la tradition rhétorique issue de l'antiquité, la notion de « disposition », c'est-à-dire de division du discours en différentes parties, au nombre de cinq, bien codifiées, exorde, narration, preuve, réfutation des arguments adverses, péroraison, le tout envisagé selon le modèle fourni par le plaidoyer de l'avocat, visant à persuader des juges. Ce modèle peut être aisément transposé à d'autres genres d'éloquence écrite ou orale, quoique le mot « composition », synonyme du premier, mais d'emploi plus souple, conçu selon des normes moins rigoureuses et convenant à une plus grande généralité de formes, soit d'un usage plus courant. Pour justifier la recherche envisagée, il est une seconde raison. On sait combien fréquemment l'auteur des *Pensées* fait appel à l'idée d'ordre. A ce mot il prête plusieurs sens. Mais l'un des principaux concerne précisément la distribution des matières dans un écrit de quelque étendue, voire dans un ouvrage entier. Ce que l'on peut restituer du classement des *Pensées* permet d'assurer qu'un chapitre initial était intitulé *Ordre*, et qu'il offrait diverses réflexions sur le plan à suivre<sup>1)</sup>. Ailleurs certains fragments envisagent de véritables problèmes de composition. Ici sont attaquées les « divisions de Charron, qui attristent et ennuient »<sup>2)</sup> : elles sont en effet d'un caractère scolaire et mécanique. Là est dénoncé l'arbitraire d'un ordre tout indifférent aux suggestions de la nature : « Pourquoi prendrai-je plutôt à diviser ma morale en quatre qu'en six ? »<sup>3)</sup>. *Les Provinciales* ne renferment pas d'indications comparables. Mais ne peut-on pas, par l'examen du texte lui-même, par la considération des choix effectués dans la distribution des matières, saisir concrètement une théorie et une pratique de la composition qui ouvrent la voie à une meilleure intelligence de la méthode et de l'art des fameuses lettres ?

L'enquête, qui sera ici amorcée par le commentaire de quelques exemples, devra se faire successivement selon deux perspectives très différentes : comment sont composées *Les Provinciales* prises une à une ? quel ordre peut-on découvrir dans leur succession à l'intérieur de l'ensemble ?

## I

Les règles de composition énoncées, soit par la rhétorique classique, soit par l'auteur des *Pensées*, sont peut-être trop simples pour s'appliquer directement au cas des *Provinciales*. L'auteur des lettres n'est pas dans la même situation que l'avocat cherchant à persuader le juge. Certes l'un et l'autre recourent à la narration et à l'argumentation, procèdent à la démonstration et à la réfutation, l'un et l'autre cherchent non seulement à convaincre, mais à agréer, tous les deux savent l'importance de l'entrée en matière et de la conclusion. Mais dans le cas de l'éloquence judiciaire, l'auteur et le destinataire du discours sont face à face, et seules parties prenantes ; il n'y a pas de tiers : l'accusé est muet, puisque l'avocat a pris sa place. Dans *Les Provinciales*, il y a bien un auteur et un destinataire du discours : le premier, couvert par un anonymat strict, est un double de Pascal plus que Pascal lui-même ; le second prend la forme, dans les dix pre-

---

\*Mots-clés : polémique, composition, rhétorique.

\*\*Membre de l'Institut, Professeur émérite à l'Université de Paris-Sorbonne, Docteur d'Etat (Université de Paris).

1) Pascal, *Pensées*, éd. Philippe Sellier, présentation et notes par Gérard Ferreyrolles, Paris, Le Livre de Poche, 2000, p. 53-57.

2) *Ibid.*, n°644, p. 415.

3) *Ibid.*, n°562, p. 374.

mières lettres, d'un provincial fictif qu'il s'agit d'informer, dans les huit suivantes, des jésuites, d'abord pris tous ensemble, puis, dans les deux dernières, réduits au plus puissant d'entre eux, le P Annat, jésuites qui sont, dans tous les cas, soumis à l'invective. Mais cette relation à deux termes n'est pas la plus importante; car il y en a un troisième, le lecteur, le public, véritable destinataire de l'oeuvre, le seul, au fond, qu'il s'agisse de convaincre, et surtout d'atteindre dans ses sentiments, de gagner à la cause défendue. Tout, dans une composition qui semble ne mettre en rapport que les deux premiers termes, doit converger vers le troisième. Entre les deux premiers termes se déroule une action quasi théâtrale, dont le troisième terme est le spectateur, un spectateur instruit, égayé, ému, et finissant par s'identifier à l'auteur, ou plutôt par devenir ce que celui-ci veut qu'il soit. Il s'ensuit que la composition ne doit pas être commandée seulement par la démarche argumentative, mais qu'elle doit épouser aussi le mouvement de la vie.

Ainsi rejoignons-nous les réflexions de Pascal dans les *Pensées*, et son souci d'un ordre, non pas formel ou sèchement didactique, mais calqué sur la nature. Voilà pourtant, ici encore, un principe de complexité. Cette nature sur laquelle il convient de se modeler doit se refléter en l'auteur, appelé à manifester d'abord sa qualité d'homme; elle doit ensuite constituer la vérité du destinataire, à convaincre ou à condamner. Elle est à saisir dans le destinataire au second degré, le public, si l'on veut en gouverner le comportement. Tous ces éléments entrent en ligne de compte pour réaliser l'appropriation des moyens à la fin, c'est-à-dire l'adéquation de l'ordre à la matière, principe en fonction duquel s'organise la composition. Mais la nature ne se règle pas de la même manière selon les formes dans lesquelles elle s'investit. Or *Les Provinciales* mettent en jeu une grande diversité de formes. La première est celle de la lettre, à laquelle appartient, de la manière la plus immédiate, chacune des *Provinciales*. Il s'agit toujours de lettres fictives; mais elles se subdivisent en deux catégories: les lettres censées appartenir à une correspondance et les lettres ouvertes. Le cadre de la lettre peut aisément se prêter à l'insertion d'autres formes. Surtout au début de la série, c'est le récit qui apparaît le plus important. Le dialogue y tient aussi une grande place, conçu à la façon du dialogue de théâtre. Dans les lettres adressées aux jésuites, un dialogue implicite s'instaure également, puisqu'il s'agit presque toujours de répondre à des écrits dirigés contre les premières *Provinciales*. Enfin le discours est encore une composante du texte, avec toute l'argumentation qui le sous-tend. Or chacune de ces formes appelle un certain type de composition, D'où la grande variété qui se manifeste en ce domaine. Le respect de la nature s'oppose à ce qu'un modèle unique de composition gouverne *Les Provinciales*.

Tout mode de composition est établissement d'un rapport entre un tout et des parties. Ce rapport peut répondre à deux modèles, la juxtaposition et la subordination, le premier fondant un ordre descriptif, énumératif, le second un ordre progressif, démonstratif. Chacun d'eux peut s'écarter de la nature, le premier par l'emploi de divisions arbitraires, le second par un enchaînement abstrait et rigide des arguments. Deux excès dont Pascal entend toujours se garder. Mais, pour rester naturel, il faut aussi adapter le modèle de composition à la forme adoptée. La lettre, si elle veut donner l'impression d'une lettre réelle, doit être composée d'une manière souple et détendue; elle tolère mal un ordre par subordination, ou de type démonstratif. Le modèle par juxtaposition s'impose. A l'autre extrême, le discours entend conduire à une certaine conclusion, elle-même déduite d'une série de constatations, ou de propositions. La subordination est nécessaire. Sous cette forme peuvent se ranger au moins certaines des lettres ouvertes adressées aux jésuites. Le récit et le dialogue sont des formes que l'on pourrait qualifier de mixtes. Se réglant l'un et l'autre sur le mouvement de la vie, ils exigent la souplesse. Mais la progression ne leur est pas moins essentielle. L'articulation des parties doit être conçue en conséquence: nous entrons tout à fait dans le domaine de l'esprit de finesse. Impression que confirme une remarque plus générale: la multiplicité des formes qui interfèrent dans *Les Provinciales* et qui contribue à les modeler sur la diversité de la nature ne doit pas compromettre l'unité de chacune des lettres, inscrite notamment dans la composition. L'ordre se trouve l'objet d'une invention incessante.

Sans chercher à donner à cette brève étude un caractère exhaustif, examinons donc la manière dont l'ordre se construit sur l'exemple de quelques lettres.

La première est l'une des plus brillantes à cet égard. Son unité est fortement soulignée par une introduction et une conclusion qui se répondent exactement. Destinée à informer le correspondant des « dis-

putes présentes de la Sorbonne», elle proclame dès les premières lignes qu'elles se réduisent à rien. Elle énonce à la fin, une fois présenté le débat entre le docteur Antoine Arnauld et ses adversaires, les points d'accord entre les parties en présence. L'unanimité se révèle totale sur le plan de la doctrine; les divergences ne touchent qu'à une simple question de vocabulaire, concernant le sens à attribuer à l'expression «pouvoir prochain», qui fournit le sujet principal de la lettre. Il est clair que cette manière négative de procéder coupe court à tout savant exposé théologique et allège considérablement l'argumentation. Toutefois le point retenu offre un caractère crucial, si bien que le débat, quoique traité sobrement, ne l'est pas moins en profondeur.

La question du pouvoir prochain n'est envisagée pourtant que dans une partie de la lettre. Car Pascal a voulu donner un avis complet sur le procès intenté à Arnauld par la Faculté de Théologie. La condamnation qui le menace porte sur deux points: la question de fait, concernant le présence ou non des fameuses cinq propositions dans *l'Augustinus* de Jansénius, présence qu'il a niée; la question de droit, c'est-à-dire de doctrine, relative au pouvoir dont disposait saint Pierre, lorsque son Maître a été poursuivi, de ne pas le renier; selon Arnauld, le reniement a été causé par le manque de grâce, destiné à lui enseigner l'humilité. La lettre donc dans son ensemble se compose de deux parties, l'une consacrée à la question de fait, l'autre à la question de droit. L'ordre suivi est celui de la juxtaposition. Mais les deux éléments ainsi distingués restent étroitement associés, car, dans les deux cas, les questions qui font difficulté se révèlent sans objet véritable. De plus, conformément à la réalité, le premier est présenté comme nettement secondaire par rapport au second. Il fait l'objet d'un développement beaucoup plus bref, et traité d'une manière directe, au nom du simple bon sens: un fait, étant accessible à la vue, ne peut faire l'objet d'un jugement d'autorité. Au contraire, le second occupe l'essentiel de la lettre, au point qu'il semble constituer le seul sujet de l'ensemble et que la conclusion s'y applique d'une manière presque exclusive. De plus, le mode de composition qui s'y trouve mis en œuvre le fait trancher radicalement sur l'ensemble.

Ayant alors à envisager diverses doctrines, à les critiquer et à les situer les unes par rapport aux autres, Pascal aurait pu les présenter en son nom propre, à travers un raisonnement progressif conduisant à une conclusion analogue à celle qu'il a retenue. C'était courir le risque de se poser en savant et de quitter le masque de simple homme de bonne foi qu'il a pris dès le commencement. C'était aussi s'écarter lourdement du ton de la lettre. Dès lors, si la progression d'un raisonnement est maintenue, celui-ci est transposé sur le plan de la narration et du dialogue, voire du théâtre. Le narrateur se donne pour un simple témoin, un ignorant avide de savoir. Les diverses positions sont incarnées par un ou plusieurs de leurs représentants. Le narrateur court de l'un à l'autre, revient en arrière, oblige chacun à se découvrir et, au terme, trouve le moyen de mettre en présence les tenants d'attitudes fort différentes en matière de doctrine, mais unis dans l'emploi commun du terme de «pouvoir prochain», et décidés à dissimuler leurs divergences quant au sens de l'expression, dans l'intérêt du combat mené de part et d'autre contre Arnauld. Sont particulièrement visés les dominicains de Paris, les «nouveaux thomistes», mis en vedette par le fait qu'ils sont représentés comme un groupe, une sorte de chœur, alors que les autres écoles n'ont qu'un porte-parole. Pour Pascal, en effet, leur doctrine, tout artifice de langage mis à part, est parfaitement conciliable avec celle d'Arnauld, à la défense duquel il est contre nature qu'ils ne veuillent pas s'associer.

Ainsi la composition, dans la première lettre, répond-elle aux diverses exigences que faisait ressortir une étude théorique. Particulièrement remarquable est l'habileté avec laquelle Pascal sait combiner les diverses modalités de l'ordre. Au-delà de l'argumentation conduite, toute une réalité humaine est présente: les représentants des divers écoles théologiques reçoivent une véritable personnalité. L'homme qui parle à la première personne acquiert un rôle vivant et merveilleusement approprié à la fonction qu'il s'est donnée. Si le destinataire au premier degré n'offre ici que des traits assez sommaires, le destinataire au second degré, c'est-à-dire le public, qui requiert à la fois plaisir et instruction, impose sa norme à l'ensemble du propos.

Peut-être toutefois dans un sujet grave, le souci de plaire était-il trop accusé, produit d'un art trop calculé. Peut-être aussi l'élimination du débat de fond a-t-elle entraîné un exposé un peu superficiel. Pascal sera sensible aux observations qui lui seront faites sur ces points. Il tendra généralement par la suite vers une plus grande simplicité et atteindra une plus grande profondeur.

La composition de la quatrième lettre serait, à cet égard, particulièrement intéressante à examiner. On sait que le personnage du jésuite y apparaît pour la première fois. Mais le plus important tient au fait que si, comme il va de soi, le genre de la lettre continue à fournir le cadre, si la narration et le dialogue sont toujours employés, un véritable exposé doctrinal est engagé, faisant appel à la raison et à l'autorité, établissant des distinctions de nature proprement théologique, et suivant une progression rigoureuse, quoique toujours vivante. Mais, pour obtenir plus de nouveauté en même temps que de simplicité, mieux vaut s'arrêter à la dixième lettre.

Avec celle-ci nous sommes au cœur de la partie des *Provinciales* qui traite de la morale. Comme les précédentes immédiates, la lettre se déroule sous forme d'un dialogue entre Pascal et un interlocuteur jésuite qui lui expose les règles de la casuistique, c'est-à-dire la manière de rendre plus douce la pratique de la morale chrétienne. A quoi s'opposent des réactions ironiques ou indignées. La dixième lettre se concentre sur un sujet unique et capital: la confession, avec toutes les difficultés qu'elle comporte, susceptibles de rebuter le pécheur, mais auxquelles la casuistique a trouvé des atténuations.

C'est le jésuite qui a l'initiative; c'est lui qui pose le sujet. Tactique de l'auteur qui répond à une intention précise: il n'y a pas de meilleure façon de ruiner la casuistique que de l'exposer; car, si la bonne morale se pratique malaisément, la mauvaise excite naturellement la répulsion de l'«honnête homme» en qui s'incarne le lecteur. Ce qui n'empêche pas l'instauration d'un dialogue critique permettant d'exprimer des réserves d'ordre plus proprement religieux.

Le jésuite ne se borne pas à poser le sujet; il indique l'ordre des matières à traiter à propos de la confession, annonçant ainsi le plan de la lettre: «Parce que les principales peines qui s'y rencontrent sont la honte de confesser certains péchés, le soin d'en exprimer les circonstances, la pénitence qu'il en faut faire, la résolution de n'y plus tomber, la fuite des occasions prochaines qui y engagent, et le regret de les avoir commis, j'espère vous montrer aujourd'hui qu'il ne reste presque rien de fâcheux en tout cela»<sup>4)</sup>. Pascal aurait-il conservé cette annonce un peu didactique s'il avait pris ces propos à son propre compte? Peut-être, parce que la formulation reste souple: l'indication du plan n'est pas donnée pour telle, et elle apparaît au sein d'une phrase à laquelle elle donne son sens. En tout cas, l'ordre énoncé sera effectivement suivi tout au long de la lettre, dans les six parties qui la composent. Il est de type discontinu et énumératif, qui convient fort bien à la liberté de la lettre et du dialogue, mais qui permet aussi des investigations complètes sur une question importante.

Mais la juxtaposition n'empêche pas la progression. Les points qui semblent simplement juxtaposés offrent en fait une importance grandissante, si bien que, de l'un à l'autre, les «adoucissements» proposés par la casuistique apparaissent de plus en plus scandaleux. A l'exposé du jésuite les réactions du narrateur sont donc de plus en plus vives. Le sommet de l'indignation est atteint lorsque sont avancés des textes selon lesquels le chrétien serait dispensé d'aimer Dieu. L'explosion se produit alors et la rupture entre les deux interlocuteurs est consommée.

Une étude complète permettrait de découvrir d'autres variétés dans l'invention de l'ordre à travers les *Provinciales*. Chaque lettre soulève à cet égard des problèmes particuliers. Il est même douteux que l'on puisse identifier des types sous lesquels plusieurs lettres pourraient se ranger. La matière étant chaque fois différente, chaque lettre requiert un traitement différent de l'ordre. Il existe seulement une sorte de grammaire de la composition, dont quelques règles ont été précédemment énoncées, soit générales, soit particulières à Pascal. Ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est que l'auteur des *Provinciales* sait à la fois en maîtriser la complexité et en exploiter les ressources variées.

## II

Si chaque lettre prise à part a fait l'objet d'une composition très étudiée, où l'art est mis au service de la nature, aucun résultat semblable ne semble pouvoir être atteint pour l'ensemble des lettres. Suscitées par

4) Pascal, *Les Provinciales*, éd. Louis Cognet, mise à jour par Gérard Ferreyrolles, Paris, Bordas, Class. Garnier, 1992, p. 172.

des circonstances précises, elles ont toujours conservé une relation à l'actualité. Elles étaient distribuées une à une au fur et à mesure de leur impression. L'ensemble ne pouvait donc entrer dans un plan prévisible. L'improvisation devait, semble-t-il, être de règle. Il est très significatif que, lorsque la décision a été prise de rassembler les lettres en un volume unique, leur nombre a été d'abord de dix-sept; et que, quelques semaines plus tard, une dix-huitième, préparée depuis longtemps, soit sortie des presses et venue grossir les différentes éditions collectives. Non moins significatif qu'une dix-neuvième lettre ait été apparemment mise sur le chantier, sans jamais avoir dépassé l'état de manuscrit à peine ébauché<sup>5)</sup>. Si le nombre des lettres garde quelque chose de fortuit, comment leur succession aurait-elle pu obéir à un plan?

Il existe pourtant une singulière harmonie dans le recueil formé par le rassemblement des dix-huit lettres. Comment a-t-elle pu s'instaurer? Ne faut-il pas, dans une large mesure, en créditer Pascal?

Les premières lettres sont sans doute celles pour lesquelles il était le plus difficile de prévoir un ordre. Nul ne pouvait deviner si la première ne resterait pas unique. Les difficultés de publication de cette œuvre évidemment interdite et clandestine, les poursuites dirigées contre les imprimeurs, les libraires, les colporteurs, pouvaient constamment laisser attendre l'interruption de l'entreprise. Comment se fait-il pourtant que les trois premières forment un tout? C'est d'abord qu'elles sont toutes relatives au procès contre Arnauld instruit à la Sorbonne. C'est surtout que Pascal, lorsqu'il entreprenait une nouvelle lettre, veillait à la rendre solidaire de la précédente. Si la première est consacrée au pouvoir prochain, la seconde concerne la grâce suffisante, c'est-à-dire une question connexe de la précédente, traitée aussi sur le terrain du langage théologique et de ses ambiguïtés. Quant à la troisième, elle tend aussi à montrer la vanité de la querelle engagée en soulignant que, pour ses adversaires, ce n'est pas en fait la doctrine d'Arnauld qui est hérétique, mais seulement sa personne. Arnauld ayant été jugé et condamné, il n'y avait plus d'espoir de le défendre utilement. Pascal aurait pu s'en tenir là. Mais il avait deux raisons de poursuivre. D'abord, les «disputes de Sorbonne» ne lui avaient pas donné l'occasion de s'en prendre aux adversaires les plus acharnés d'Arnauld et de Port-Royal, c'est-à-dire les jésuites. Il va donc combler cette lacune. De plus, son attitude négative du début ne lui avait pas permis, comme on l'a déjà indiqué, d'entrer dans le fond du débat théologique. C'est chose faite avec la quatrième lettre, qui achève par un point d'orgue une première série désormais bien complète. On voit que, dans la constitution de ce premier ensemble, il n'existe pas grand chose de fortuit.

A la fin de la quatrième lettre apparaît un trait nouveau: une suite est annoncée. Pascal fait savoir qu'il va s'attaquer à la morale des jésuites, beaucoup plus pernicieuse que leur théologie. Que signifie ce projet? D'abord, que l'immense succès remporté par les premières *Provinciales* et sans doute des tractations couronnées de succès ont réduit les risques encourus par les imprimeurs engagés dans leur publication et qu'il est devenu possible, pour l'auteur, d'élaborer un programme à plus long terme. Aussi bien, si les lettres continuent à paraître séparément, et si chacune d'elles a sa propre composition, elles n'en sont pas moins conçues selon un plan plus général, couvrant plusieurs lettres. Ainsi la cinquième adopte-t-elle un parti qui sera maintenu jusqu'à la dixième: elle se présente comme un dialogue entre l'auteur et un Père jésuite. Le maintien de cette situation suffit à constituer un ensemble, au même titre que l'unité de sujet. De plus, c'est selon une progression continue, au-delà des lettres particulières, que l'exposé se développe. A cet exposé la cinquième lettre fournit une grande introduction, concernant les principes de la morale des jésuites; et elle s'achève encore par l'annonce d'une suite. La sixième continue le propos en se plaçant sur le terrain plus pratique de la résolution des cas de conscience, et elle annonce, en sa partie centrale, un principe de division qui commandera, d'une manière assez souple, l'organisation à la fois de la fin de la lettre et des lettres suivantes:

«Nous avons des maximes pour toutes sortes de personnes, pour les bénéficiers, pour les prêtres, pour les religieux, pour les gentilshommes, pour les domestiques, pour les riches, pour ceux qui sont dans le commerce, pour ceux qui sont mal dans leurs affaires, pour ceux qui sont dans l'indigence, pour les femmes dévotes, pour celles qui ne le sont pas, pour les gens mariés, pour les gens déréglés: enfin rien n'a

---

5) *Ibid.*, p. 381–384.

échappé à leur prévoyance. C'est-à-dire, lui dis-je, qu'il y en a pour le Clergé, la Noblesse et le Tiers Etat [...]] >>><sup>6)</sup>

Cadre à la fois très concret et très souple pour l'exposé de divers cas de conscience, dont certains soulèvent des questions générales qui sont traitées au moment où elles se présentent. Ainsi la suite de la lettre s'applique-t-elle au cas des bénéficiaires, des prêtres et des religieux. Après quoi est monté en épingle l'exemple des valets, occasion, pour finir brillamment cette lettre, de ridiculiser les jésuites par l'histoire piquante de leur serviteur Jean d'Alba, qui, s'estimant mal payé, crut pouvoir, en toute bonne conscience, commettre un larcin pour arrondir ses gages.

Le sujet de la septième lettre découle aussi de l'énumération précédente; mais le cas envisagé est unique: c'est celui des gentilshommes, à propos desquels est traitée la grande question du duel et du droit de donner la mort.

Avec la huitième, l'ordre indiqué dans l'énumération est repris, avec toutefois quelques retouches. Ainsi est envisagé le cas des juges. Puis viennent les gens d'affaires: la voie est ouverte à l'examen du problème de l'usure. Suivent ceux qui sont mal dans leurs affaires, ce qui inclut les banqueroutiers, mais aussi tous ceux qu'une nécessité quelconque conduit à voler, pauvres ou riches, avec la question corollaire de la restitution.

C'est à la rubrique annoncée des femmes dévotes qu'il faut rattacher la neuvième lettre, puisqu'elle roule sur les diverses formes que peut prendre la « dévotion aisée » chère au P. Le Moyne.

Il n'est aucune rubrique précise qui puisse convenir à la pratique de la confession, sujet de la dixième lettre, déjà présentée. Ce sujet est est l'un de ceux qui sont envisagés pour la suite à la fin de la neuvième lettre. Mais il s'y trouve en concurrence avec celui de la politique des jésuites, jugé plus urgent à traiter. Ce dernier est pourtant écarté au début de la dixième lettre, avec cette justification que les maximes relatives à la confession en sont une application privilégiée. On pourrait ajouter que la question a été aussi abordée dans la cinquième lettre.

Ainsi, tandis que les quatre premières lettres avaient été conçues séparément, et que leur unité avait résulté de choix permettant de situer chacune d'elles dans la série amorcée, les six lettres suivantes, V à X, ont, d'entrée de jeu, constitué un ensemble, composé d'un seul mouvement, où toutefois la dernière a donné lieu à quelque hésitation. Elle n'en apparaît pas moins comme la conclusion parfaite de la série qu'elle achève, puisque c'est sur la question majeure de l'amour de Dieu qu'est saisie, à son niveau le plus profond, la différence entre jésuites et jansénistes. Aussi bien la conclusion de la lettre, dont on a vu la progression savamment organisée, jusqu'à un terme dramatique où se produit la rupture avec le jésuite, sert-elle aussi de conclusion à la série de six lettres qu'elle achève.

Un premier groupe de *Provinciales*, caractérisé par l'emploi du dialogue et de l'ironie, prend donc fin ici. La lettre, rappelons-le, devient ensuite lettre ouverte aux jésuites, avant d'être adressée au seul P. Annat. Dans tous les cas, les personnages fictifs qui peuplaient les premières lettres disparaissent; le combat se fait directement et à découvert, l'auteur ne contient plus les sentiments qu'il éprouve et se laisse aller définitivement à l'indignation. Le lecteur, implicitement invité à prendre parti, peut compter les coups.

Les six premières lettres de ce nouveau groupe, XI à XVI, qui sont adressées aux jésuites dans leur ensemble, présentent des traits communs avec les six précédentes, que vient confirmer l'identité d'étendue entre les deux séries, signe évident de recherche d'équilibre dans la composition. La nouvelle série s'applique encore à la morale des jésuites, non plus sous la forme de l'exposé, mais sous celle de la réfutation - on retrouve les grandes distinctions de la rhétorique -, en répliquant aux réponses que les tenants de la morale relâchée, imitant son procédé, ont adressées à l'auteur des *Provinciales*. On peut assurer que cette nouvelle série a été, elle aussi, envisagée comme un tout, et composée dans une perspective globale. Une première lettre (XI) pose, comme l'avait fait la cinquième, des questions de principe, dans une nouvelle direction, celle de l'éthique, inséparable de l'esthétique, impliquée dans la pratique de la polémique. Les suivantes reviennent, d'une manière plus étendue et plus concentrée à la fois, sur des points de morale abordés

6) *Ibid.*, p. 104.

en ordre dispersé dans la série précédente: l'aumône (XII); l'homicide (XIII–XIV), la calomnie (XV–XVI). Ce dernier thème est le plus nouveau. En le traitant, Pascal s'attache notamment à réfuter les fausses accusations lancées contre Port-Royal par les jésuites. Une transition s'esquissait vers un retour à l'actualité polémique dont la nécessité devenait de plus en plus prévisible.

C'est donc une nouvelle série, plus directement liée à l'actualité, qui s'ouvre avec la lettre XVII et se poursuit par la lettre XVIII. Le fait de l'adresse au P. Annat, que sa charge de confesseur du roi rendait maître de nombreuses décisions politiques, souligne le changement opéré. Aussi bien, Pascal quitte-t-il le terrain de la morale pour revenir à la théologie proprement dite et à la doctrine de Jansénius, objet immédiat du débat. La recherche d'un accommodement mettant fin aux disputes et aux persécutions est son principal souci, comme celui de ses amis. Il lui faut donc adopter un ton plus conciliant.

La dernière série de lettres fait donc écho à la première. On a vu que des hésitations s'étaient produites sur la nécessité de la poursuivre et sur l'avantage éventuel de l'interrompre. Si l'on tient compte de la recherche d'harmonie observable dans la disposition des diverses séries de lettres, il est permis de croire que l'ambition de Pascal aurait été de pousser jusqu'à une vingtième lettre. On aurait obtenu ainsi un rythme parfait de la composition: 4–6–6–4, avec emboîtement dans deux groupes: 10–10. Les circonstances en ont décidé autrement. Mais il n'est pas nécessaire que ce terme ait été atteint pour que nous soyons convaincus de l'attention portée par Pascal à l'ordonnance d'ensemble de ses lettres, et du grand art qu'il y a manifesté.

De cette étude il découle qu'il ne faut pas sans prudence qualifier *Les Provinciales*, prises aussi bien une à une que dans leur ensemble, d'écrit de circonstance. Certes leur naissance a été provoquée par un épisode précis. Mais jamais la hâte imposée par la rédaction de chaque lettre n'a empêché l'auteur de dominer son propos et de l'ordonner avec tout l'art qu'aurait requis un écrit destiné à la durée. Une pratique séculaire de la rhétorique y est parfaitement assimilée, en même temps qu'adaptée à des exigences modernes, profondément ressenties par Pascal, qui imposent d'assouplir les règles de l'art pour les mettre en adéquation avec la nature et la vie. De plus, par sa manière d'envisager les données de l'actualité et précisément par l'ordre auquel il les soumet, Pascal s'en dégage, les saisit de haut et fait ressortir la présence du permanent dans le momentané. La progression des *Provinciales*, non moins bien gouvernée que la composition de chaque lettre, témoigne d'ailleurs d'un désir de quitter l'actualité, ou du moins de se placer à distance, de manière à élever le débat entre Port-Royal et ses adversaires, de le débarrasser des arguties théologiques dans lequel il risquerait de s'enliser pour le situer sur le terrain de l'essentiel et du vivant: c'est la raison du passage des trois premières lettres à la quatrième, puis, plus nettement, dans la réflexion sur la morale, qui occupera finalement la plus grande partie des *Provinciales*. Mais ce mouvement qui anime ainsi la suite des lettres, provoquant des coupures et des regroupements, est lui aussi soigneusement ordonné, ce qui fait de leur ensemble un édifice harmonieux, avec un remarquable agencement des parties et du tout. C'est bien le propre d'une œuvre conforme, selon le vœu de Pascal, aux exigences du naturel, que de s'insérer pleinement dans le vécu sans cesser d'être gouvernée par l'esprit.